## MARIAGES & FIANÇAILLES

— Nous apprenons le prochain mariage, à Armentières, de Mlle Maria Mélinne, fille du sympathique directeur de tissage, avec M. G. Dhorme.

## COMMUNICATIONS

**Roubaix.** — *Anciens élèves de l'Institut Turgot.* — La réunion générale de l'Association des anciens élèves de l'Institut Turgot aura lieu le dimanche 17 janvier prochain, à dix heures et demie très précises du matin, au siège social, Institut Turgot, rue du Collège. L'ordre du jour comprend : Rapport du secrétaire-trésorier ; — Souscription pour le banquet du 30 janvier ; — Election de sept membres de la Commission. — Les membres sortants sont : MM. Georges Dansette, Ernest Déprès, Georges Dubreucq, Clement Durant, Léon Gadenne, Charles Schwartz, Léon Wante, tous rééligibles. A l'issue de la réunion : tombola gratuite pour les membres présents ; 1er lot, inscription gratuite au banquet ; visite des nouveaux locaux de l'Institut Turgot.

**Wattrelos.** — *Musique Municipale.* — Les répétitions générales reprendront à partir de samedi 16 courant, à neuf heures.

**Tourcoing.** — *Chambre Syndicale des ouvriers mécaniciens.* — Les syndiqués en possession des carnets de souscription, sont priés de les remettre avant le 31 janvier. La Commission se tiendra à la disposition des sociétaires, le samedi et le dimanche.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *La messe mensuelle des hommes* aura lieu dimanche, à sept heures, dans toutes les paroisses, excepté à Saint-Jean-Baptiste, à six heures et demie, et à Saint-Antoine-de-Padoue, à sept heures et demie.

## TRIBUNAUX

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

*Audience du 13 janvier 1904*

Président : M. CATEAUX. — Assesseurs : MM. CAVROIS et DHALLUIN.

LA SUITE D'UNE GRÈVE. — MM. Duvillier-Wattinne, de Tourcoing, avaient, en octobre dernier, assigné M. Alfred Reboux, directeur propriétaire du *Journal de Roubaix*, devant le Tribunal de Commerce de Tourcoing, pour la somme de 50.000 francs à titre de dommages-intérêts, après publication d'un communiqué du Comité de la grève du 1er octobre dernier, de MM. Duvillier, donnant connaissance de la décision prise par les industriels-patrons employeurs de M. Duvillier, refusant de M. Alfred Reboux, avait soulevé, devant le Tribunal de Tourcoing, une exception d'incompétence, et la première fut relevée par le Tribunal devant les juges consulaires.

Lorsque fut appelée jadis par MM. Duvillier-Wattinne devant le Tribunal de Commerce de Roubaix, elle a été appelée à bénéficier de ce jour.

M. Duvillier, pour les demandeurs, s'appuie de suite à l'exception d'incompétence commerciale, *ratione materiæ*, que M. Dubois soulève au nom de M. Reboux, en faisant remarquer que le directeur du journal conteste qu'il ait été commerçant, et que, d'ailleurs, le journal n'est pas un acte de commerce. Surpassant cet un article publié par le Comité de Défense, dans un moment où le journal *Le Peuple* publiait un article violent contre M. Duvillier, déclare que ce communiqué, en tant qu'acte de commerce, est justifiable de la juridiction consulaire.

A un argument de jurisprudence du Tribunal civil de Lille, dans un procès fait à un journal, que le défendeur conteste et qui, dit-il, contient d'un journal n'est pas un commerçant, M. Duvillier répond que, dans le procès-verbal du Tribunal civil, il ne s'agissait que d'un article à visée politique nettement caractérisée.

Au fond, le défendeur soutient sa réclamation, en vertu de l'article 1382 en disant que la publication de la note incriminée par un organe autorisé tient que le *Journal de Roubaix*, n'avait un dommage réel, tangible, matériel la réputation pécuniaire solidaire devant le Tribunal.

Me Dubois, qui plaide pour M. Alfred Reboux, déclare tout d'abord relever l'exception d'incompétence *ratione materiæ*, à cause de l'intérêt général que présente pour la presse le fait de mettre publiquement à la juridiction consulaire.

Editer un journal d'informations et de politique n'est pas faire d'un commerçant et les arrêts que cite l'adversaire ne sont applicables en jurisprudence que si le propriétaire du journal n'a aucun rôle dans la rédaction : c'est alors un simple bailleur de fonds qui, étranger au rôle de rédacteur, n'agit qu'en vue, cherche uniquement à faire fructifier ses capitaux, tandis que le journaliste poursuit un but intellectuel, économique, politique ou social. C'est ainsi que, sur l'arrêt cité par Me Duvillier, il est exact que le but avait en valeur, et comme dans le procès pour expédition a été rendu, il s'agit d'une société commerciale exploitant un journal : ce qui n'est pas le cas, car M. Alfred Reboux s'occupe lui-même de la direction, de la rédaction du *Journal de Roubaix* et par conséquent, ne peut, dans l'esprit de la jurisprudence invoquée par le défendeur, être assimilé au commerçant ayant la société anonyme exploitant un journal.

Après quelques mots sur le jugement du Tribunal et de nombreuses décisions de jurisprudence qui cite Dupond, Me Dubois, dans les tribunaux qui sont toujours en faveur de la thèse, Me Dubois, abordant le fond du procès, soutient en s'appuyant sur la loi de 1881, la liberté de la presse, qui donne peut-être aux gens qui s'occupent vivés par certains articles de journaux le droit de poursuite. Mais MM. Duvillier auraient pu user au lieu d'intenter un procès), mais non une action civile en dommages-intérêts. Me Dubois fait avec une excellente dignesse juridique sur cette liberté de la presse qui ne donne pas du tout au journaliste le droit de livrer au public quatre pages blanches (ce qui arriverait dans la thèse de l'adversaire, où toute personne consignée aurait un prétexte pour saisir le renouvellement de ces choses), mais qui lui permet de signaler les faits publics et patents comme étant tels les faits intéressant le public ; ainsi le veulent la doctrine et la jurisprudence. Me Dubois fait ressortir devant le Tribunal, dans le cas présent, la complète innocuité et la bonne foi du *Journal de Roubaix* qui, ayant publié une première information d'après ce qui avait pu apprendre auprès des patrons, a voulu tenir la balance égale en faisant connaître la version des ouvriers sur les causes de la grève.

Il s'étonne de ne pas voir le demandeur établir d'une façon précise le dommage prétendument causé, dit qu'il est impossible de le prouver et demande de voir ce mémoire au Tribunal de débouter MM. Duvillier-Wattinne de leur demande.

L'affaire est mise en délibéré.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du mercredi 13 janvier 1904*

Présidence de M. SÉE, vice-président.

SERVANTE VOLEUSE. — M. Henri Desfosvère, boucher à Roubaix, avait à son service une femme de ménage, Marie Vivier, 34 ans, qui profitant de sa présence dans la maison pour commettre une série de méfaits. A maintes reprises, Mme Desfosvère a constaté qu'elle prenait de la viande, du saucisson, etc. ; elle avoue deux vols. Enfin ces jours derniers, elle fractura la tirelire des enfants et y dérobia une quarantaine de francs. Marie Vivier est condamnée à quatre mois de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Pour mendicité en réunion à Roubaix, le 10 janvier, trois jours de prison à Paul Clabaut, 36 ans ; six jours à Leon Berthier, 24 ans ; ce dernier est un multiplicaire à rapports de justice, récemment condamné pour coups et blessures à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour. — Fortune Milles, 68 ans, mendiante, 24 heures. — Marie Spelers, 23 ans, expulsée de France depuis le 30 septembre 1898 et maintes fois condamnée pour fraude ainsi que pour infraction à un arrêté d'expulsion, a été arrêtée à Roubaix, le 9 janvier, alors qu'elle était venue, dit-elle, souhaiter la bonne année à ses parents : trois mois de prison. — Charles Colmant, 37 ans, journalier à Roubaix, expulsion, deux mois. — Henri Vanmarck, 15 ans, journalier à Hallain, quartier du Pilori, fraude de 6 kil. de café vert, à Neuville-en-Ferrain, chemin Houzet, le 18 décembre, vers six heures du soir, rendu à ses parents, 500 francs d'amende.

### TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

*Audience des criées du mercredi 13 janvier 1904*

Présidence de M. CHANCEL, vice-président.

A l'audience des criées de mercredi dernier, il a été procédé aux adjudications suivantes :

I. VILLE DE ROUBAIX. — A vendre par suite de surenchère du sixième, après licitation :

Article 1er. — Rue de Lannoy, 259, une propriété comprenant maison, divers magasins, écurie, remise, et rue de Lannoy, 257, à l'angle d'une carrière desservant le fort Despret, une autre propriété comprenant maison d'habitation, divers magasins, bureau, hangar, etc., le tout loué à M. Florimond Desprez pour 1.200 fr. par an. Mise-à-prix, 23.450 fr. ; M. Godron est adjudicataire pour 23.455.

Art. 2. — Rue de Lannoy, lieu dit le Pont-Rouge, à proxité de l'avenue des Villas, une propriété comprenant 2 hectares 11 ares 4 centiares de terre en pré, et quatre maisons érigées front à la rue de Lannoy, sous les numéros 134, 135, 136, 137 et 138. Mise-à-prix, 38.150 fr. A Me Godron pour 38.155 fr.

II. VILLE DE ROUBAIX, rue des Vélocipèdes, 31 (ancien n° 28), une maison à usage d'habitation, à vendre par suite de saisie immobilière à la requête de MM. Léonce et Paul Leroy, négociants à Estaires, à l'encontre de M. Léon Hantson, tisserand à Wasquehal, actuellement en liquidation judiciaire. La mise-à-prix était de 100 fr. Les enchères se sont élevées jusqu'à 1,250 fr., somme pour laquelle M. Godron a été déclaré adjudicataire.

MAISON FONDÉE EN 1841

**COFFRES-FORTS ROTRU**

à nouvelles Cloisons métalliques armées, imperforables et incombustibles, BREVETÉ S.G.D.G.

SÉCURITÉ ABSOLUE

17, Rue Neuve, 17, ROUBAIX. — TÉLÉPHONE 447. 42107

### PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT, SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

*C. T.* — Le 10 février, à neuf heures du matin. — *Pinthusmen.* — Le record du Nord de l'heure, course à pied, est de 14 kilomètres 760 mètres ; celui de la demi-heure, 8 kilom. 232 m.

*Arthur Morelle.* — Réclamez lors du tirage au sort. — *Charles D. R.* — La date du tirage n'est pas encore fixée. — *A. M.* 26, 19. — A la Librairie du *Journal de Roubaix* cartonné toile, 12 fr. ; relié, 14 francs. — *E. Duteil.* — Adressez-vous à *La Roubaisienne*. — *Léon X.* — La plus jeune doit une visite, bien que la plus âgée ait manqué aux usages. — *Pierre Furinontro.* — Nous publierons cette liste aussitôt qu'elle aura paru à l'*Officiel*. — *E. P. 26 P.* — 1° Aucune différence ; 2° Aucune. — *A. B. W.* — Pour deux ans. — *Deux entêtes de la rue Blanchemaille.* — Le joueur qui joue dix points gagne la partie. — *Louisot.* — 1° 9.000 fr. par an ; 2° Il jouit des mêmes droits. — *M.M. Tourcoing.* — Il doit obtenir le consentement de ses parents. — *P. S.* — Vous devez demander à M. le Préfet votre transfert en indiquant la date de votre autorisation. — *J. T. W.* — Adressez-vous à une banque. — *L. G. 25.* — Il vous faut, avant tout le consentement du colonel du régiment dans lequel vous désirez vous engager. — *G. C.* — 1° Oui, vous serez inscrit d'office ; 2° Vous en assurer, avant le 4 février, à la Mairie, bureau des élections, rue Neuve, deuxième étage.

**PRIMES OFFERTES**

PAR

**LA CONFIANCE**, Rue Ma Campagne

ROUBAIX

Le nombre considérable de demandes a amené des retards dans la remise des primes.

**LA CONFIANCE** voulant donner satisfaction à tout le monde, continuera, jusqu'au 31 janvier, à donner gratuitement sa magnifique

**GARNITURE DE FENÊTRE OU DE CHEMINÉE**

composée de

**DEUX VASES ET UNE JARDINIÈRE**

**bleu de Sèvres**, à tout acheteur des produits de sa **distillerie.** 46047

## CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — THÉATRE-HIPPODROME. — *Tournée Baret.* — M. Baret, l'impressionnant comique de Roubaix, nous donnera, dimanche prochain, deux représentations : l'une, en matinée, comprenant *Les Petits Oiseaux*, la jolie comédie de Labiche et le fameux *Ah ça ! qu'on le paie*, extraordinaire bouffonnerie, populaire à Roubaix. Ces deux pièces sont certainement deux chefs-d'œuvres d'esprit et de gaieté. — Le soir, M. Baret jouera *Les Sentiers de la Vertu* et *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*.

— GRAND THÉATRE. — « *Pierre d'Aragon* » *par la troupe de Gand.* — Nous apprenons que l'administration de l'Hippodrome, d'accord avec M. Boedri, directeur du Théâtre Royal de Gand, vient de décider, pour le mardi 26 courant, l'exécution à Roubaix, en représentation de gala, de *Pierre d'Aragon*, grand opéra historique en quatre actes et six tableaux, d'Abe. Darroy, un pseudonyme qui voile le nom d'une charmante femme.

Cette œuvre, qui vient d'être produite pour la première fois à Gand et à Bruxelles, y a obtenu le plus grand succès.

Elle est chantée par toute la troupe d'opéra, si favorablement connue à Roubaix dans les quelques œuvres déjà données : MM. Fonteix, Vaudor, Grommen, Briallmont, etc. ; Mmes Lissarra, Mercier, del Vino, etc. Cette œuvre comporte deux grands ballets et une nombreuse figuration.

LILLE. — *La direction du Grand-Théâtre.* — Par suite d'un accord intervenu entre MM. Jauffret, Arnaud et M. Horace Martini, et avec l'approbation de la municipalité, la direction du Grand Théâtre municipal, à partir de ce jour, est confiée à M. Horace Martini.

M. H. Martini était directeur, ces dernières années, des théâtres royaux de Liège et de Gand, et des théâtres municipaux de Nantes et Angers.

**THÉATRE DE ROUBAIX** Direction : L. COUVREUR

Bur. à 7 h. 1/2 — JEUDI 14 JANVIER — Rideau à 8 h.

Moitié prix à toutes les places

**LES SALTIMBANQUES**

Opéra Comique en trois actes et quatre tableaux

**Les Jurons de Cadillac**, comédie en un acte 46926

**THÉATRE MUNICIPAL DE TOURCOING** Salle Levernier

*Dimanche 17 Janvier 1904*

Bureaux à 2 h. 1/2 MATINÉE Rideau à 3 heures

*A la demande générale. Deuxième représentation*

**LA POUPÉE**

Opéra-Comique en 4 actes et 5 tableaux, de M. Maurice Ordonneau. Musique de M. Edmond Audran.

On commencera par une comédie du répertoire.

Prix des places : Fauteuils, 3 fr. ; Parquet, 2 fr. Galeries, 1 fr. La location sera ouverte jeudi à 9 h. 46995

**COFFRES-FORTS GRUSON**

GARANTIS CONTRE L'EFFRACTION ET L'INCENDIE

Fabrication supérieure. — 50 années d'expérience

Exposition de Lille 1902, GRAND PRIX

Rue Royale, 19 et 21, LILLE (Tél. 465) 40313

### NAUFRAGE D'UN VAPEUR CHARGÉ DE LIN

Le vapeur russe *Xénia*, parti de Riga pour Dunkerque, avec un chargement de 700 tonnes de lin destiné à la filature française, s'est échoué, samedi, par suite de brouillards, sur les rochers de la côte de Suède.

## NORD

UNE CHUTE MORTELLE AU CATEAU. — M. Louis Legrand, 55 ans, garçon brasseur au Cateau, était allé chercher une botte de paille dans un grenier situé au-dessus d'une grange. Par suite d'un faux mouvement, il tomba d'une hauteur de cinq mètres sur l'aire de la grange. Quand on se porta au secours du malheureux, il avait cessé de vivre. Legrand était marié : il laisse une veuve et quatre enfants en bas âge.

MÉCONTENTEMENT DES MATELOTS ISLANDAIS. — Les matelots islandais ont tenu, mardi après-midi, à Gravelines, une réunion, qui a été assez mouvementée. Ils ont protesté énergiquement contre le nouveau tarif présenté ces jours derniers par les armateurs et ont décidé de ne s'embarquer que si les armateurs leur assurent une somme de 900 fr. pour la campagne.

21 MARINS ANGLAIS SAUVÉS PAR UN REMORQUEUR DUNKERQUOIS. — Le remorqueur *Atlas*, de la Société dunkerquoise, avait quitté Dunkerque le 8 courant, pour se rendre à Ipswich où il devait prendre sous remorque le trois-mâts *Vauban* pour le conduire à Cherbourg et à Swansea.

Le capitaine Turbot, qui commande l'*Atlas*, déclare que le 9, il a rencontré en perdition le vapeur anglais *Norham*, qui se rendait de Bilbao à Middlerbroo, avec un chargement de minerai. Le vapeur anglais qui était échoué sur le banc Longsand, par suite de la brume et d'une tempête du sud, ne tarda pas à se démolir malgré tous les efforts du remorqueur français qui, pendant trente-six heures, chercha à l'arracher de sa position désespérée.

L'équipage du vapeur anglais, qui se composait de 21 hommes, fut sauvé par le remorqueur *Atlas* et conduit à Harwick.

## PAS-DE-CALAIS

UN AFFREUX ACCIDENT A BOULOGNE. — M. Mitoire, voulant faire bonneur à une noce qui se trouvait chez lui, chargea un mortier qui tardait à s'enflammer. Il s'approcha pour allumer l'engin, une seconde fois, à ce moment, le mortier fit explosion et atteignit M. Mitoire en pleine figure. L'infortuné a eu la machoire fracassée et les deux joues déchiquetées. Il a été conduit à l'hospice de Boulogne. Son état est très grave.

**GOUDRON INCOLORE De Praterre**

Le seul pectoral agréable à prendre à toutage, ne renfermant aucun stupéfiant, tels que : Codéine, morphine, opium ou des substances dont l'abus est **dangereux.**

Infaillible pour **TOUX, ASTHME BRONCHITE, COQUELUCHE** etc. 2 fr. la bout. toutes pharm.

En vente à Ostende, chez le fabricant, à Comines, chez Van Windekiens, Menin, Sioen et Rotiers ; Mouscron, Maes. 46529

## BELGIQUE

**LE PRIX DE LA VIANDE.** — Un journal bruxellois annonçait dernièrement, d'après les bruits recueillis dans le monde de la boucherie, que les importations de viande américaine allaient momentanément cesser, les exportateurs américains estimant trop considérables en hiver les risques d'expédition. Une hausse du prix de la viande sur les marchés belges devait en résulter.

Il paraît, ajoutait le même journal, — c'est ce qu'on affirme dans le monde de la boucherie — que le gouvernement, invité à autoriser les expéditions directes de viande américaine, du port d'Anvers vers les abattoirs des grands centres (afin que les bouchers ne soient plus obligés de se rendre à Anvers pour faire leurs achats), a refusé de donner cette autorisation en disant qu'il lui est impossible de connaître exactement la situation du bétail, en Amérique, au point de vue hygiénique, et que par conséquent une surveillance sévère s'impose à l'entrée en Belgique, surveillance qui ne peut s'exercer que dans le port de débarquement.

A cette information, un haut fonctionnaire du département de l'agriculture, a fait, jeudi, la réponse que voici :

« Je ne crois pas fondé le bruit suivant lequel on devrait s'attendre à une prochaine interruption des envois de viande américaine vers Anvers et conséquemment à une hausse du prix de la viande.

» Mais ce qu'il convient de dire, en réponse aux critiques dirigées par les bouchers contre les mesures prises par le gouvernement, c'est qu'ils continuent à débiter la viande à un prix exorbitant, bien qu'ils se la procurent à présent à très bon marché. Jadis ils payaient la viande aux abattoirs de Cureghem, 1 fr. 75 le kilo. A présent, à Anvers, ils ne la paient plus que 1 fr. 15. Et si l'on en diminue la valeur de la peau et du suif, ce prix d'achat se réduit à 1 franc en moyenne par kilogramme.

» Malgré cette diminution de prix, le consommateur doit toujours payer 3 francs le kilo. Les hauts prix ne sont donc pas la conséquence de la rareté ou de la cherté de la viande à l'abattoir : ils sont la conséquence d'une entente que les bouchers ont conclue entre eux, d'une décision de leur syndicat.

» On s'efforce d'exciter les consommateurs contre le gouvernement, en disant que la viande est chère parce qu'il désire accorder un avantage, une protection spéciale, à l'agriculture belge, à notre élevage national. Or, dans la province d'Anvers, il n'y a plus un seul éleveur de bétail, grand ou petit, qui parvienne à vendre une bête à un prix rémunérateur.

» Les bouchers paient le bétail américain à 1 fr. 15 le kilo : il est impossible à nos paysans de vendre leurs bêtes à ce prix, ce serait les vendre à perte, en-dessous du prix coûtant. Dans ces conditions, est-il sérieux de soutenir que la viande est chère parce que le bétail indigène est trop protégé ?

» Voilà un détail que les bouchers laissent dans l'ombre. Jamais ils n'ont acheté la viande à plus bas prix et jamais ils ne l'ont vendue à un prix plus élevé. »

TAXES PROVINCIALES. — Un arrêté royal approuve la résolution du 17 novembre 1903, par laquelle le Conseil provincial de la Flandre Occidentale modifie le tarif-règlement de la taxe provinciale sur les chevaux.

EMPRUNTS COMMUNAUX. — Sont autorisés à emprunter : Wevelghem, 100.000 fr. ; Schoorisse, 18.000 francs ; Adegem, 55.000 francs.

SOCIÉTÉS MUTUALISTES D'ASSURANCE CONTRE LA MORTALITÉ DU BÉTAIL. — Par arrêté royal, la reconnaissance légale est accordée aux sociétés mutualistes d'assurance contre la mortalité du bétail ci-après désignées :

*Help u zelve, zoo helpt u God*, établie à Wortegem (Flandre orientale) ; — *Geitenverzekering*, établie à Ruddervoorde (Flandre occidentale) ; — *De Voorzienige Geitenfokkers*, établie à Courtrai (Flandre occidentale) ; — *De Geitenbond*, établie à Meerseele (Flandre orientale).

LE FRÈRE DUVIAN avait intenté des poursuites au journal l'*Union libérale* de Nivelles, lequel, après avoir annoncé son arrestation pour affaire de mœurs, négligea de publier le verdict d'acquittement de la Cour d'assises du Finistère. L'*Union libérale* a été condamnée à l'insertion du jugement, à 50 francs de dommages-intérêts et aux dépens.

### ANVERS

UNE FILLETTE BRULÉE VIVE. — Une fillette d'un an, nommée Kiekelkoren, dont les parents demeurant rue du Coude-Tordu, avaient renversé sur elle une casserole remplie d'eau bouillante et avait reçu de terribles brûlures, est morte au bout de deux jours de souffrances.

### DAMPREMY

UN ENFANT BRULÉ VIF. — Hier après-midi, le petit Pirotte, âgé de cinq ans, dont les parents habitent Pont du Canal, est tombé dans une marmite d'eau bouillante. Il est mort quelques instants après.

### ROULERS

LE CONSEIL COMMUNAL est convoqué pour se réunir samedi 16 janvier, à quatre heures et demie du soir, en la salle des délibérations à l'Hôtel de Ville. — Ordre du jour : 1° Discussion du budget communal pour 1904. — 2° Discussion à prendre au sujet d'un emprunt à faire auprès du Bureau de Bienfaisance. — 3° Demande de M. A. Cauwe, pour être autorisé à prendre des vues sur un terrain communal privé. — 4° Acquisition d'un terrain dans la rue de l'Ecole, pour l'agrandissement de l'école communale pour garçons.

EXPOSITION D'ART FRANÇAIS. — Le roi inaugurera officiellement samedi, à deux heures de l'après-midi, en présence de M. Gerard, ministre de France, l'Exposition d'art français du XVIIIe siècle, organisée rue Royale, 265, à Bruxelles, au bénéfice de la Société française de bienfaisance. On sait que le gouvernement de la République s'est associé à cette manifestation artistique.

### COURTRAI

CERCLE SAINT-MARTIN. — La troisième fête offert aux bienfaiteurs comprend un séance musicale, instructive et patriotique, qui sera donnée rue des Sœurs grises, 1, aujourd'hui, à 5 h. du soir. M. Jules Rankin, membre de la Chambre des Représentants, et M. Léon Van Neck, de Bruxelles, secrétaire de la Fédération des officiers de la garde civique, donneront une conférence française sur : *Les origines de la nationalité belge et les événements de* 1830.

**LE MEILLEUR CHAUSSEUR** habite Courtrai, face l'Eglise St-Michel. Mêmes prix qu'ailleurs. Sur mesure seulement. Brevet pour la mesure exacte. 44442

### MOUSCRON

COUPS DE REVOLVER. — Dans la soirée de mardi, entre 10 et 11 heures, un cabaretier et marchand de chiffons Léonard Vanpaenel, domicilié rue du Couet, étant sous l'empire de la boisson, a tiré, rue Traversière et rue de la Marlière, quatre coups de revolver, qui n'ont heureusement fait aucune victime. Cet individu a déjà été condamné deux fois pour des faits analogues. Dans l'après-midi de mercredi, M. le commissaire adjoint Vanfleteren, a ouvert une enquête. L'arme a été saisie au domicile de l'inculpé. Quant à ce dernier on n'a pu le rencontrer.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — *Audience du mercredi 13 janvier 1903.* — Présidence de M. VANLANGENHOVE, juge de paix ; Ministère public, M. Strypsteun, commissaire de police ; Greffier, M. Dufort. — Non déclaration de changement de résidence : 1 fr. d'amende conditionnellement à Rémi Struyve, de Rolleghem. — Non déclaration d'arrivée d'un domestique : 1 fr., conditionnellement, à Emile Vanhaesbrouck, d'Helchin. — Jet d'ordures sur une maison : 5 fr. à Flore Vandensteen, de Mouscron ; id. sur une personne, 2 fr. conditionnellement, à Ivon Tytgat, de Mouscron. — Injures verbales : 5 fr. à Adelphine Barbe, de Mouscron ; Augustine Froidure, id. ; 10 fr. à Marie Demeyère, id. — Violences légères et injures verbales : 10 fr. à Vincent Fiers, de Mouscron. — Menaces et injures verbales : 5 fr. à Louis Dejaegher, de Mouscron. — Coups et blessures volontaires : 5 fr. à Eugène Debels, de Mouscron ; 5 fr. à Ivon Vanhaute, id. — Pour avoir employé au travail trois enfants de moins de 12 ans : trois fois 2 fr. à Jules Rombeau, de Tourcoing. — Diffamation et injures verbales : 20 et 10 fr. à Pauline Stapmans, de Mouscron. — Diffamation, injures et menaces verbales, coups : trois fois 5 francs conditionnellement à Léonie Coene, de Mouscron ; diffamation et injures verbales, trois jours de prison, conditionnellement, et 10 fr. d'amende, conditionnellement, à Louise Trigaut, id. — Calomnie, menaces verbales, injures, ivresse : six fois 5 fr. à Adolphe Coppens, de Mouscron.

**CHEMISERIE WILLE-HAUWEL.** — Chemises en tous genres : confectionnées et sur mesure. 22002

### RECKEM

LES CAMBRIOLEURS ont, dans la nuit du 11 au 12, dévalisé le poulailler de M. Julien Masse, fermier au Triloy. Celui-ci entendant du bruit, se leva, mais déjà les malfaiteurs avaient fui, en emportant 30 poules et un coq de race.

### MENIN

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL.** — Mercredi matin, à dix heures, le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Pardon, bourgmestre. Etaient présents : MM. Cappelle et Vuylsteke, échevins, Declercq, Pype, Vandenberghe, Verraes, Dosfel, Dheygere, Vanlaere, Snoeck, Vanackere, Degraeve, Valcke et Vandenbussche, conseillers, Louis Peeters, secrétaire communal.

Il est d'abord donné lecture du procès-verbal des élections communales du 18 octobre dernier, ainsi que des résultats des dites élections et de l'arrêté de la députation permanente, en date du 6 novembre, validant les opérations électorales. Les conseillers prêtent ensuite serment.

— Le mandat de M. Vuylsteke, échevin, s'étant terminé le 31 décembre dernier, il y a lieu de procéder à son remplacement. Par 14 voix contre une accordée à M. Eugène Vandenberghe, le mandat est à nouveau confié à M. Vuylsteke, pour huit ans, expirant le 31 décembre 1911, M. l'échevin prête serment.

— On procède ensuite à l'établissement du tableau d'ancienneté des membres du Conseil.

— Les diverses commissions sont formées de la façon suivante : 1re commission (contentieux), MM. Pardon, bourgmestre, président ; Vanlaere, Pype, Declercq et Degraeve, membres ; 2e commission (travaux publics), MM. Cappelle, échevin ; président ; Vuylsteke, échevin ; Verraes, Valcke, Dheygere et Vandenbussche, membres. 3e commission, (finances), MM. Vuylsteke, échevin, président ; Vanlaere, Vandenberghe, Dosfel, Vanackere et Snoeck.

— Le Conseil approuve une modification apportée dans le règlement de l'abattoir.

Il donne un avis favorable à la demande présentée par M. Joye-Vancoillie, tendant à l'établissement d'un service régulier et public de transport en commun par terre, entre Menin et Courtrai.

LA LISTE DES MILICIENS comprend 165 noms ; le tirage au sort aura lieu le 10 février prochain à huit heures et demie.

UN JUBILÉ. — Mardi soir, la maîtrise de l'église Saint-Vaast, a célébré le 25 anniversaire de présence comme premier chantre, de M. Jules Dedeuwaerder ; à 3 heures de l'après-midi, la société s'est rendue chez le jubilaire, Grand'Place ; M. Julien Vinere, président, et M. le directeur de la maîtrise ont adressé leur félicitations à M. Dedeuwaerder, puis lui ont remis une magnifique gerbe de fleurs. Un banquet a eu lieu ensuite à l'hôtel de l'*Etoile*.

### COMINES

MESSE EN MUSIQUE. — Pour inaugurer l'uniforme offert par les membres de la commission, l'Union Musicale se fera entendre dimanche prochain, pendant la grand'messe, en l'église paroissiale. Sous la direction de M. Traens, la société exécutera les morceaux suivants : Cortège de Ballet (L. Montagne) ; *Lakmé*, fantaisie, Delibes, arrangée par Canivez. A l'issue de la messe, promenade en ville.

### DOTTIGNIES

LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE « LA RENAISSANCE », dirigée par M. Caëns, donnera son concert annuel, dimanche prochain, à cinq heures et demie, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. En voici le programme :

*Première partie.* — Ouverture par la Philharmonie ; air d'opéra pour ténor M. B. Casier ; Duo pour clarinettes, MM. A. Caëns et A. Tadman ; chansonnette du genre, M. Jacqs ; *La Théorie*, saynète militaire, par les Eloss ; *Sérénade du Torero*, Mlle Daras ; chansonnette grime, M. Oscar Gilman ; *L'ordonnance*, *Bézuchet*, comédie en un acte. — *Deuxième partie.* — Ouverture par la Philharmonie ; air d'opéra, M. B. Casier ; chansonnette du genre, M. Jacqs ; Les Eloss dans leur répertoire ; *Les Deux Aveugles aériens*, Mlle Daras ; scène comique, M. O. Gilman ; *Le Commissaire est bon enfant*, comédie en un acte.

### GAND

UN VOL SACRILÈGE. — L'avant-dernière nuit, des voleurs se sont introduits dans la chapelle dite *Heilig Graf*, construite à côté de l'église Saint-Bavon ; ils ont fait main-basse sur un grand nombre de « cœurs » d'or et d'argent et sur d'autres objets de valeur.

### AUDENARDE

EMPRUNTS DU BUREAU DE BIENFAISANCE ET DES HOSPICES CIVILS. — Des arrêtés royaux autorisent le Conseil communal d'Audenarde (Flandre orientale) à emprunter, des hospices civils de la localité, une somme de 155.000 francs ; — Les hospices civils d'Audenarde à aliéner, à concurrence de 155.000 francs et pour effectuer le prêt dont il s'agit, des fonds publics belges.

### TEMPLEUVE

TRIBUNAL DE POLICE. — *Audience du 12 janvier.* — Présidence de M. Cornez, juge de paix ; ministère public, M. Louis Deschamps, échevin. — Ivresse : 15 francs à Pierre Pontignies, ouvrier agricole à Néchin ; 3 francs à Edmond Moire, ouvrier boulanger à Templeuve. — Actes de cruauté envers un chien : 15 francs à O. D..., ouvrier charpentier, à Escanaffles ; à H. D..., ouvrier plafonneur à Tourcoing, et à A. D..., ouvrier plafonneur à Lille. — Employé à la monte un taureau non marqué : 40 francs à J.-B. Hubaux, cultivateur à Bailleul. — Outrages, voies de fait et ivresse : 25 francs à Pierre Delaetere, ouvrier agricole à Saint-Léger. — Chien non muselé : 3 francs à Gustave Mourman, ouvrier couvreur à Pecq ; Adolphe Lanneau, berger à Warcoing ; Palmyre Vanneste, ménagère à Pecq, et Henri Plateau, cabaretier à Warcoing ; 6 francs à Clovis Menu, magasinier à Warcoing ; 2 francs : Alphonse Dubus, photographe à Pecq, et Léonie Dereuder, cabaretière à Leers-Nord. — Coups : 15 francs à Paul Jamme, sans profession à Tournai, et 10 francs à Clémence Deuottignies, journalière, à Bailleul, conditionnellement. — Bris de clôtures et ivresse : 25 francs à Louis Longuepée, journalier à Estaimpuis. — Vagabondage : Martina Ponthieu, servante à Warcoing, et Charles Gyselinck, ouvrier agricole à Renaix, sont mis à la disposition du gouvernement pour être internés pendant deux ans dans un dépôt de mendicité.

STATISTIQUE RELIGIEUSE EN 1903. — Baptêmes, 82 ; premières communions, 25 garçons et 23 filles, soit 48 ; mariages, 40 ; enterrements, 80.

### PECQ

MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1903. — Naissances : du sexe masculin, 20 ; du sexe féminin, 33 ; total, 53 ; — Personnes venues d'une autre commune du royaume : 41 hommes, 35 femmes ; personnes venues d'un pays étranger : 4 hommes, 19 femmes ; total, 99. Total des entrées, 152. — Décès : du sexe masculin, 17 ; du sexe féminin, 16 ; total, 33 ; — Personnes parties dans une autre commune du royaume : 26 hommes, 24 femmes ; id. parties dans un pays étranger : 6 hommes, 10 femmes ; radiations faites d'office, 16 hommes, 10 femmes ; total, 92. — Total des sorties, 125. Excédent des entrées sur les sorties, 27. Nombre des mariages, 16. Population officielle au 1er janvier 1904 : 2.044 habitants.

### BAILLEUL

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « SAINT-JOSEPH » vient de célébrer sa fête annuelle. A neuf heures, un obit a été chanté pour les membres défunts de l'année, MM. L. Dubus et Joseph Delrue. A une heure, un banquet très bien servi par MM. Leuridan frères, réunissait tous les membres honoraires et effectifs, dans la salle de la Maison communale. Cette fête a été gaie et animée. A l'heure des toasts, M. Jules Delrue, qui vient de succéder à son frère comme clerc paroissial, porte la santé du sympathique président, M. Henri Merchez, et de M. Emile Lorthioir, le secrétaire-trésorier, qui n'a ménagé ni son temps ni ses soins, pour assurer la bonne gestion de la société, depuis qu'il en a obtenu la reconnaissance légale, en 1876. M. Lorthioir répond en quelques mots aimables et assure la société de tout son dévouement. Cette fête de famille s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la soirée. Nous formions des vœux pour la prospérité de cette société, précieuse pour l'ouvrier, et digne d'être encouragée.

### CHARLEROI

UN ÉVÉNEMENT INDUSTRIEL fait en ce moment l'objet de tous les commentaires : l'Association des maîtres de forges vient de contracter au prix de 9 fr., moins 2 p. c. d'escompte, un marché de 50,000 tonnes de charbon gailleteux avec un grand charbonnage du Pas-de-Calais, celui de Bruay. On estime que ce marché va priver les charbonnages de toutes fournitures à nos usines pendant environ trois mois. Le prix de 9 fr. permettra aux charbons français d'être rendus ici à un peu plus de 14 francs, ce qui constitue, paraît-il, une économie de 2 fr. 50 environ à la tonne pour les consommateurs. Cette différence énorme représente pour certaines usines, un bénéfice de plus de 1,000 francs par jour !

Cet événement est de nature, croit-on, à bouleverser l'allure des marchés belges.

DANS LA VERRERIE. — Des bruits de grève générale courent de nou